



Communiqué de presse n° 10/2011

Le Médiateur prolonge le délai de réponse à la consultation publique pour le projet de «principes du service public»

Le 13 mai 2011

Le Médiateur européen enquête sur des cas de mauvaise administration dans l'action des institutions et organes de l'UE. Tout citoyen de l'Union, résident, entreprise ou association dans un État membre peut introduire une plainte auprès du Médiateur. Le Médiateur offre des moyens rapides, flexibles et gratuits pour résoudre des problèmes avec l'administration de l'UE.

Pour plus d'informations :
www.ombudsman.europa.eu

Contact :
Gundi Gadesmann,
Chargée des Relations extérieures et Médias,
T. +32 2 284 26 09
gundi.gadesmann@ombudsman.europa.eu

Le Médiateur européen, P. Nikiforos Diamandouros, a prolongé la date limite pour soumettre des commentaires sur son projet de «principes du service public», jusqu'au 15 juin 2011. Cette prorogation fait suite aux demandes de plusieurs organisations. Les citoyens, les groupes d'intérêt et d'autres organisations avaient été initialement invités à présenter leurs commentaires avant le 15 mai.

Le projet de «principes du service public» vise à recenser les meilleures pratiques dans les États membres et à exposer de façon claire et concise les principes éthiques fondamentaux qui devraient guider la conduite professionnelle des fonctionnaires de l'UE.

Le document relatif à la consultation publique (disponible dans 23 langues), ainsi que les documents relatifs à la consultation du Réseau européen des médiateurs sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.ombudsman.europa.eu/fr/resources/otherdocument.faces/fr/10111/html.bookmark>